



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Hélène Gignac, Commandante PDQ 10
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

- Présentation des signataires du livre d'or

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Mentionne sa présence au concert Envolées Latines de l'Orchestre métropolitain qui a eu lieu le 6 novembre, dans la salle Marguerite-Bourgeoys du Collège Regina Assumpta et invite la population à ne pas manquer cet événement l'an prochain.

Invite la population à participer à la rencontre d'information au sujet du nouveau rôle d'évaluation foncière et du mode de calcul des taxes qui aura lieu le 16 novembre à 18 h 30, en webdiffusion, tout en précisant que les taux de taxation seront connus seulement lors de l'adoption du budget 2023 de la ville-centre.

Annonce le début du festival sportif d'Ahuntsic-Cartierville pour les enfants de 6-12 ans et invite la population à s'y intéresser, tout en soulignant l'importance de développer l'esprit sportif chez les jeunes.

Madame Effie Giannou: Félicite les signataires du livre d'or.

Remercie la population de son district de lui avoir accordé sa confiance en la réalisant, il y a un an de cela.

Souligne le 35^e anniversaire de l'organisme Tandem, tout en mentionnant les 30 années de services de Monsieur Georges Turner.

Explique que le processus de ramassage des feuilles mortes par les équipes des travaux publics va bon train et que ce travail se poursuivra jusqu'au 25 novembre.

Annonce que l'organisme La Corbeille Bordeaux-Cartierville a commencé l'inscription des personnes qui souhaitent recevoir un panier de Noël et que le recrutement des bénévoles est également en cours.

Souligne le jour du Souvenir en ayant une pensée pour les anciens combattants et les peuples qui sont toujours éprouvés par la guerre.

Madame Nathalie Goulet:

Félicite les signataires du livre d'or ainsi que le travail de Monsieur Georges Turner, tout en remerciant les organismes communautaires qui œuvrent auprès des plus vulnérables et dont le travail a une valeur inestimable.

Remercie les équipes de l'arrondissement pour l'organisation de la Fête des partenaires qui s'est tenue récemment.

Fait le point sur les différents travaux au parc Ahuntsic en invitant la population à aller voir la murale dédiée à Yannick Nézet-Séguin sur la rue Berri et en annonçant que l'inauguration du skate park aura lieu demain, le 8 novembre. Termine en mentionnant que les travaux du stade de baseball Gary-Carter se poursuivent et que celui-ci sera inauguré l'an prochain.

Invite la population à visiter l'expo-vente du cercle de fermières Ahuntsic les 26 et 27 novembre au chalet du parc des Hirondelles tout en soulignant la qualité des productions artisanales des femmes de ce groupe qui permettent de faire de belles trouvailles pour Noël.

Madame Julie Roy:

Célèbre les signataires du livre d'or et remercie les organismes communautaires pour leur travail dans l'arrondissement.

Remercie la population du district de Saint-Sulpice pour la confiance accordée lors de son élection, il y a un an de cela.

Se réjouit de récentes annonces relatives à l'ajout de tronçons du Réseau express vélo.

Mentionne les différents aménagements sur la rue de Louvain Est.

Annonce que la consultation au sujet du parc Jean-Martucci se tiendra cet automne et invite la population à y participer en grand nombre.

Se réjouit de la subvention visant à soutenir la pratique hivernale du vélo qui permettra d'accompagner 100 personnes cette année (20.05) et invite la population à prendre part à la première sortie de groupe qui se tiendra le 14 janvier, à laquelle toutes les personnes intéressées à expérimenter cette activité peuvent se joindre.

Annonce que la première ferme d'aquaponie s'implantera sur la rue Meilleur, ce qui permettra à la population d'acheter du poisson élevé dans l'arrondissement.

Monsieur Jérôme Normand:

Félicite les organismes communautaires, dont Autour du bébé pour ses 40 ans d'action auprès des jeunes familles.

Souligne la réussite de la fête d'Halloween dans le quartier, notamment dans les ruelles vertes qui ont été particulièrement bien animées et décorées.

Revient sur les annonces du 1^{er} novembre faisant foi de la vision de l'Administration pour le développement du transport actif au cours des prochaines cinq années, tout en précisant que plusieurs liens s'ajouteront dans l'arrondissement, notamment pour prolonger la piste de la rue Prieur jusqu'à Montréal-Nord.

Souligne le soutien de 2 M\$ apportés aux journaux locaux afin de témoigner de l'engagement de l'Administration à l'accès à une information de qualité pour la population.

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document.

10.04

Période de questions du public

À 19 h 37, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Lorraine Loïselle	Travaux de remplacement des conduites d'eau en plomb.
Pierre Lussier	Travaux de remplacement des conduites d'eau en plomb.
Raymond Labbé	Planification de la réfection de la chaussée par rue.
Alexandre Caron	Annonce du plan vélo déposé le 1 ^{er} novembre.
Jean-Claude Lanthier	Circulation des vélos sur les trottoirs.
Luciano Luca	Non-respect des dates d'installation et de retrait des abris d'auto.
Giuseppe Farruggia	Stationnement sur rue réservé aux résidents utilisé par plusieurs véhicules Communauto sur l'avenue du Parc, près de la rue Chabanel.
Massimo Lato	Différentes problématiques sur l'avenue du Parc : stationnement sur rue réservé aux résidents utilisé par plusieurs véhicules Communauto; propreté; environnement; bruit et éclairage de nuit des entreprises.
Gérard Saint-Jean	Nouvel éclairage de rue défectueux sur la rue Joseph-Melançon.
Johanna Cosentino	Rôle d'évaluation foncière 2023-2025.
Silvana Cosentino	Nouvelle évaluation municipale. Piste cyclable et problème de stationnement sur la rue Legendre.
Formulaire en ligne :	
Maude Laliberté	Sécurité au coin de la rue Olivier-Maurault et place de la Colombière.
Pierre Allard	Étalement de l'augmentation de la valeur foncière et taux de taxation.
Laurence Courmoyer	Vitesse excessive; non-respect des feux rouges, des arrêts et des passages pour piétons et virages en U devant le complexe sportif Claude-Robillard, sur la rue Émile-Journault.
François-Xavier Panaccio	Demande de permettre l'accès aux balançoires des parcs de l'arrondissement tout au long de l'année.
Jocelyne Marcotte	Nouvel éclairage de rue défectueux sur l'avenue Joseph-Melançon.
Éric Champagne	Aménagement de la piste cyclable sur la rue de Louvain, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Hubert.
Mathieu Laroche	Demande de démolition de l'immeuble au 241, rue Fleury Ouest.

Sébastien Paquin-Charbonneau	Demande d'assurer le développement du petit tronçon de piste cyclable sur les rues Prieur et Sauriol pour permettre aux jeunes de se rendre à l'école Saints-Martyrs-Canadiens en vélo.
Samer Bhamdouni	Nids de poule entre les rues Chabanel et Clark.
Séverine Le Page	Enlèvement des bollards de protection le long de la piste cyclable de la rue Prieur pour l'hiver.
Maryse Frigon	Travaux incommodants sur l'avenue Henri-Julien.
Samuel Milette-Lacombe	Signalisation et marquage pour indiquer l'interdiction de stationner à moins de 5 mètres d'une intersection pour améliorer la visibilité des piétons.
Didier Haillot	Demande une réflexion de l'arrondissement relativement à la tarification sur le stationnement.

Cette période de questions prend fin à 21 h 03.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA22 09 0257

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA22 09 0258

Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 11 octobre 2022.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 11 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA22 09 0259

Accorder un contrat à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour les services d'excavation pneumatique pour des réparations mineures, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues, pour une durée de trois ans, pour un montant total de 439 549,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19426 - 1 soumissionnaire (lot 4).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire conforme, 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL), le contrat pour les services d'excavation pneumatique pour des réparations mineures, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vannes de rues, pour une durée de trois ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 439 549,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19426;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1229346003

CA22 09 0260

Accorder un contrat à Métal Duquet (1994) inc. pour l'acquisition et l'installation d'équipement de cuisine pour le Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320) - Dépense totale de 418 530,62 \$, taxes incluses (contrat : 348 775,51 \$ + contingences : 52 316,33 \$ + incidences 17 438,78 \$) - Appel d'offres public 22-19543 - 1 soumissionnaire / Imputation à la réserve immobilière (305 471,05 \$ net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Métal Duquet (1994) inc., le contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements de cuisine pour le Centre culturel et communautaire de Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 348 775,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19543;
2. d'autoriser une dépense de 52 316,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 17 438,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80 % par l'arrondissement et à 20 % par la ville centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1228149001

CA22 09 0261

Approuver le bail par lequel la Ville loue à Communauto inc. 15 espaces de stationnement à divers endroits dans l'arrondissement, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2027, moyennant un loyer mensuel de 1 200 \$, excluant les taxes.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver le bail par lequel la Ville loue à Communauto inc. 15 espaces de stationnement extérieurs aux endroits ci-après désignés, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2027, moyennant un loyer mensuel de 1 200 \$, excluant les taxes :

- 2 espaces au 95, boulevard Gouin Ouest (terrain du parc Nicolas-Viel);
- 8 espaces au 10560, rue Saint-Hubert (aréna Ahuntsic);
- 2 espaces au 11301, boulevard de l'Acadie (aréna Marcelin-Wilson);
- 3 espaces au 12225, rue Grenet (Centre culturel et communautaire de Cartierville);

d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1229552001

CA22 09 0262

Accorder un contrat de gré à gré à Signalisation Saic inc. pour la fourniture et l'installation de la signalisation intérieure du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320), pour un montant de 64 992,84 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (59 347,13 \$ net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Signalisation Saic inc. pour la fourniture et l'installation de la signalisation intérieure du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 64 992,84 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1223060053

CA22 09 0263

Accorder un soutien financier additionnel de 19 700 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, majorant le montant total accordé de 22 650 \$ à 42 350 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier additionnel de 19 700 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, majorant le montant total accordé de 22 650 \$ à 42 350 \$;
2. d'approuver l'addenda à la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1225027008

CA22 09 0264

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 août 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1229298008

CA22 09 0265

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1229298010

CA22 09 0266

Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, selon les budgets prévus à l'exercice 2023 et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2023-2032 / Autoriser à cette fin une dépense de 6 766 000 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, selon les budgets prévus à l'exercice 2023 et selon la planification des projets du programme décennal d'investissement 2023-2032;
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 6 766 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1229298009

CA22 09 0267

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

200 \$ Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville

200 \$ La société de Saint-Vincent de Paul de Montréal (pour Conférence Cartierville)

200 \$ Festival Italiano inc. (pour édition 2022)

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1224746009

CA22 09 0268

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (4 000 \$) et La Corbeille Bordeaux-Cartierville (1 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

4 000 \$ Solidarité Ahuntsic

1 000 \$ La Corbeille Bordeaux-Cartierville

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1223060051

CA22 09 0269

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;
3. d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1223060052

CA22 09 0270

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2023, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1224212005

CA22 09 0271

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'usage « agriculture » aux fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes pour le bâtiment portant le numéro 9855, rue Meilleur - Lot 1 488 843 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.1, 132.2 et 132.3 (usages), 343 (saillies sur le domaine public) et 347 (hauteur du transformateur) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 843 du cadastre du Québec et portant le numéro 9855, rue Meilleur, l'autorisation de transformer le bâtiment aux fins d'élevage de poissons et de production de fruits et légumes ainsi que d'aménager le terrain, à la condition suivante :

- l'architecture extérieure du bâtiment ainsi que l'aménagement paysager doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe A;

Les travaux de transformation autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de transformation. Si un de ces délais n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans (14 pages) préparés par L'OEUF Architectes, datés du 17 juin 2022 (projet 21-43) et estampillés par la Direction du développement du territoire le 23 août 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1221066004

CA22 09 0272

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'occupation d'une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie C.2) - Lot 1 487 755 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 487 755 du cadastre du Québec et portant les numéros 9850 et 9850A, rue Saint-Urbain, l'autorisation d'occuper une partie du bâtiment aux fins de restaurant (catégorie d'usage C.2), aux conditions suivantes :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A;
- la terrasse doit être implantée en cour avant et selon les normes établies par la réglementation.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan numéroté A-101, préparé par Michael Pitsas, architecte, daté de mai 2022 et estampillés par la direction du développement du territoire le 18 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229570003

CA22 09 0273

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.05 1221388011

CA22 09 0274

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.06 1221388010

CA22 09 0275

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la S.I.D.A.C. La Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.07 1229715001

CA22 09 0276

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier 2023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.08 1224040005

CA22 09 0277

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2023 », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1224040006

CA22 09 0278

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 688 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.10 1224040007

CA22 09 0279

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de modifier le mode de paiement du stationnement.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.11 1228153003

CA22 09 0280

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001).

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial (RCA04 09001) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.12 1221388013

CA22 09 0281

Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation des travaux du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

Avis de motion est donné par la mairesse Émilie Thuillier de l'inscription, pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.13 1224040008

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 7 novembre 2022 est levée à 21 h 12.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement